

Taxes vertes françaises parmi les moins élevées d'Europe

Selon les données publiées par Eurostat en 2006, le poids des taxes environnementales est très variable d'un pays de l'Union européenne à l'autre. Ce numéro compare la part de la fiscalité verte dans le PIB et dans le budget des États membres. Il présente également le poids des principales taxes vertes appliquées en France.

Les recettes générées par les taxes environnementales (ou taxes « vertes ») représentaient seulement 2,9 % du PIB de l'Union européenne des 15 en 2004. Cette part a diminué de 6,5 % entre 1999 et 2004. C'est au Danemark qu'elle était la plus élevée en 2004, avec des recettes atteignant 4,8 % du PIB, malgré un léger recul de 5,1 % par rapport à 1999.

Le poids des taxes vertes en France a baissé depuis 1999

En France, la part de la fiscalité verte a chuté d'un quart entre 1999 et 2004, ce qui représente une diminution plus importante que dans la moyenne de l'Europe. Elle ne s'élève plus qu'à 2,1 % en 2004, classant ainsi notre pays, avec l'Espagne et la Lituanie, à 2 %, parmi ceux qui réalisent les scores les plus bas d'Europe.

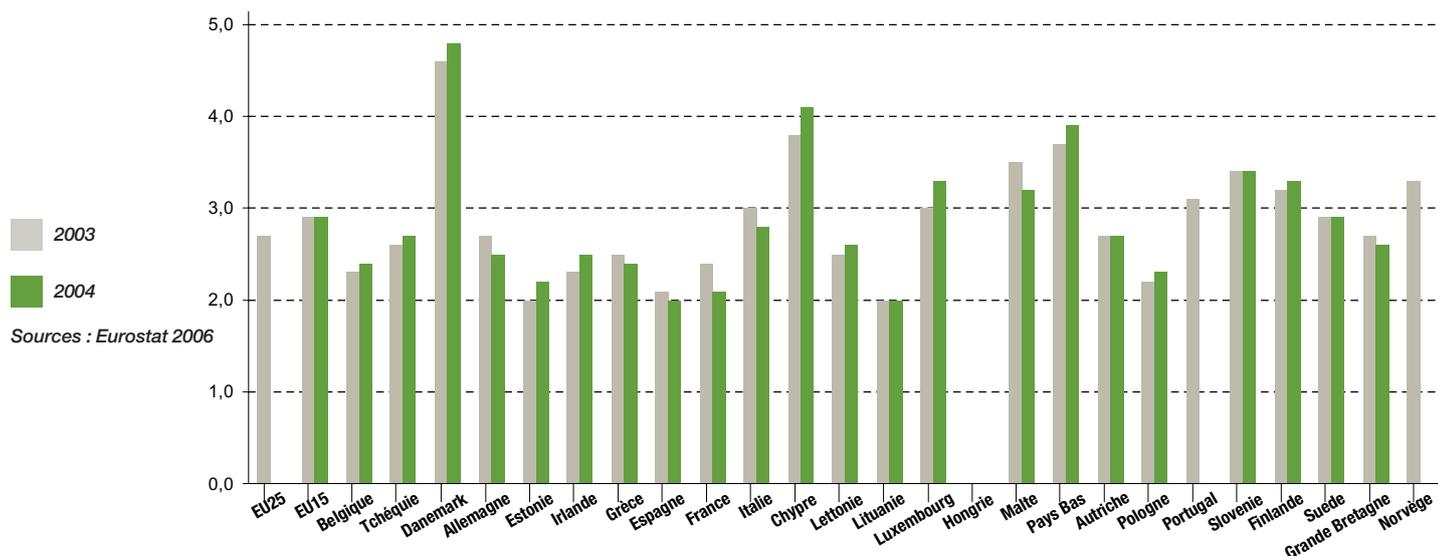
Ce déclin est le résultat de plusieurs phénomènes. Le premier est le ralentissement de la croissance des recettes perçues au titre de la TIPP, dû à la diesélisation croissante du parc automobile. Ces recettes restent néanmoins, depuis, quasi constantes, stagnantes à 26,1 Mds € en 2004 et 25,2 Mds € en 2005.

Le deuxième est la suppression de la vignette automobile en 2000 pour les véhicules des particuliers. Le troisième réside dans la baisse des taux réels d'imposition, les taux ayant progressé moins vite que l'inflation sur la période considérée.

La lettre ADEME & vous - Stratégie & études est une lettre d'information régulière

destinée aux décideurs du monde de l'environnement et de l'énergie, partenaires et contacts de l'ADEME. Chaque numéro est consacré à la présentation d'un sujet à vocation stratégique, économique ou sociologique : recherche et études, travaux de synthèse, propositions dans l'un des domaines de compétences de l'Agence. L'objectif est de faciliter la diffusion de connaissances et d'initier réflexions et débats.

Part des recettes fiscales environnementales dans le PIB des États européens (en %)



P. 2

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Évolution en % de 1999 à 2004
EU25	2,8	2,7	2,7	2,6	2,7	-	-
EU15	3,1	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	-6,5
Belgique	2,5	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	-4
Tchéquie	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,7	3,8
Danemark	5,1	4,7	4,7	4,8	4,6	4,8	-5,9
Allemagne	2,3	2,4	2,5	2,5	2,7	2,5	8,7
Estonie	1,7	1,7	2,1	2,0	2,0	2,2	29,4
Irlande	3,0	2,9	2,3	2,3	2,3	2,5	-16,7
Grèce	3,1	2,6	2,8	2,5	2,5	2,4	-22,6
Espagne	2,3	2,2	2,1	2,1	2,1	2,0	-13
France	2,8	2,6	2,4	2,5	2,4	2,1	-25
Italie	3,5	3,2	3,0	2,9	3,0	2,8	-20
Chypre	2,5	2,7	3,0	3,0	3,8	4,1	64
Lettonie	2,5	2,4	2,2	2,3	2,5	2,6	4
Lituanie	2,3	1,8	1,9	1,9	2,0	2,0	-13
Luxembourg	3,0	2,9	2,9	2,9	3,0	3,3	10
Hongrie	3,4	3,0	2,8	2,8	-	-	-
Malte	4,0	3,7	3,7	3,5	3,5	3,2	-20
Pays-Bas	4,1	4,0	3,8	3,6	3,7	3,9	-4,9
Autriche	2,3	2,4	2,6	2,6	2,7	2,7	17,4
Pologne	1,9	1,9	1,9	2,1	2,2	2,3	21,1
Portugal	3,4	2,7	3,0	3,1	3,1	-	-
Slovénie	2,2	3,0	3,4	3,4	3,4	3,4	54,5
Finlande	3,5	3,2	3,0	3,1	3,2	3,3	-5,7
Suède	2,9	2,8	2,8	2,9	2,9	2,9	0
Grande-Bretagne	3,2	3,1	2,8	2,7	2,7	2,6	-18,8
Norvège	3,8	3,3	3,1	3,3	3,3	-	-

Source : Eurostat 2006

De 1999 à 2004, la part de la fiscalité liée à l'environnement dans la totalité des prélèvements obligatoires a diminué de 6,6 % dans l'Europe des 15 (voir tableau de la page suivante). En moyenne, elle représente 7,1 % en 2004, mais on constate des écarts importants entre pays membres. À cette date, les leaders européens sont Chypre, avec 12 % des prélèvements obligatoires, ainsi que les Pays-Bas et le Danemark, qui sont à 10 % environ. La France se situe en dernière position, derrière les pays de l'Est, avec une part de 4,9 % en 2004.

La France, seul pays sans vignette automobile

Cette singularité française s'explique de la manière suivante :

> La consommation de charbon est quasi exonerée en France, contrairement au reste de l'Europe. La Taxe intérieure sur la consommation de charbon (TICC), adoptée fin 2006, est très limitée, puisque le taux retenu est faible (1,19 €/MWh) et son assiette très réduite. En effet, les producteurs d'électricité (qui consomment environ 46 % du charbon), la sidérurgie (32,6 % des volumes consommés), la production pétrolière, la chimie, la fabrication du verre, de la céramique et du ciment, ainsi que le

indicateurs Europe

2,9 %

en 2004 : c'est la part de la fiscalité verte dans le PIB.

-6,5 %

entre 1999 et 2004 : c'est la diminution de la part de la fiscalité verte dans le PIB.

7,1 %

en 2004 : c'est la part de la fiscalité verte dans les prélèvements obligatoires.

résidentiel tertiaire sont totalement exonérés, ce qui représente 92 % de la consommation totale.

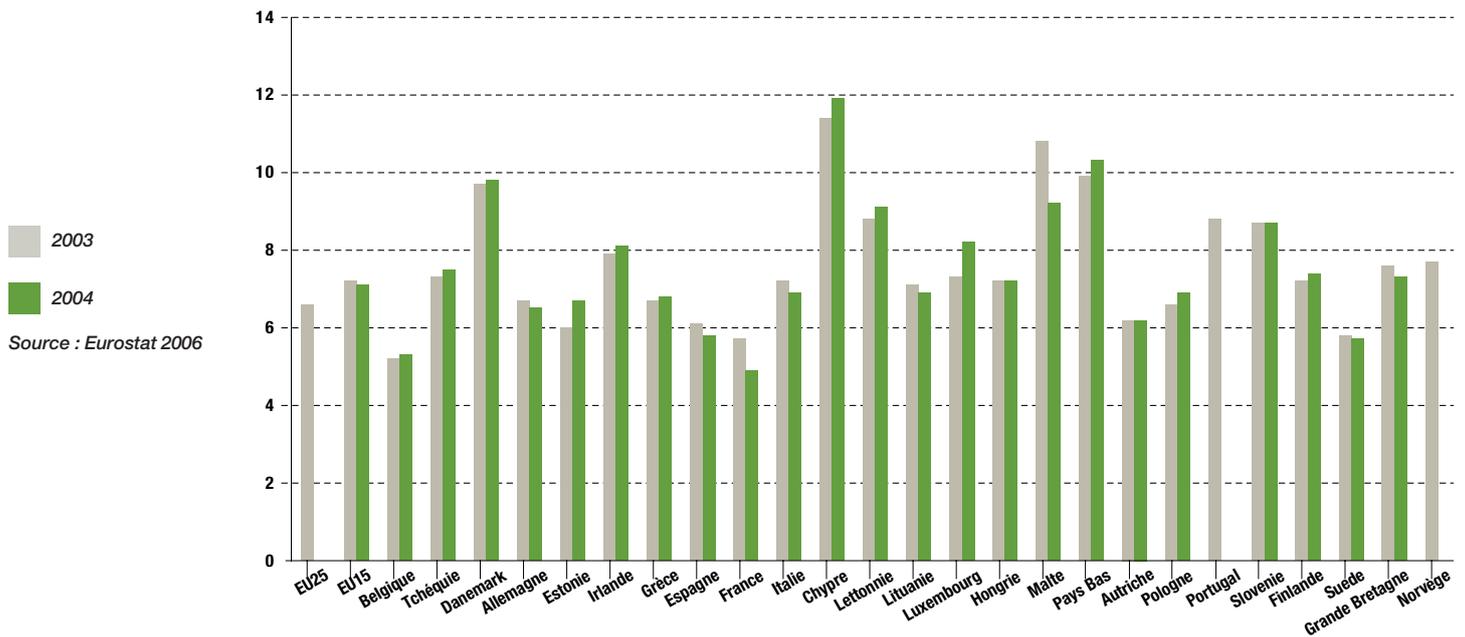
> Les 3/4 du gaz naturel consommé en France sont exonérés. Le taux de la Taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN), égal à 1,19 €/MWh, est relativement faible. En outre, les exonérations sont nombreuses : seuls les gros consommateurs de gaz sont taxés (le seuil est fixé à 400 000 kWh/mois et 5 millions de kWh/an). La TICGN n'a rapporté au total que 186,6 M € en 2005.

> Le fioul domestique est taxé à 56,6 €/hl, soit un niveau très inférieur à la moyenne des 15 pays fondateurs de l'Union européenne (126,40 €/hl) (voir graphique page suivante).

> La France est désormais le seul pays d'Europe sans taxe annuelle sur les voitures de tourisme des particuliers (vignette).

Part des recettes fiscales environnementales dans les recettes fiscales des États européens (en %)

Sources Eurostat 2006



indicateurs Europe

-6,6%

entre 1999 et 2004 : c'est la diminution de la part de la fiscalité verte dans les prélèvements obligatoires.

indicateurs France

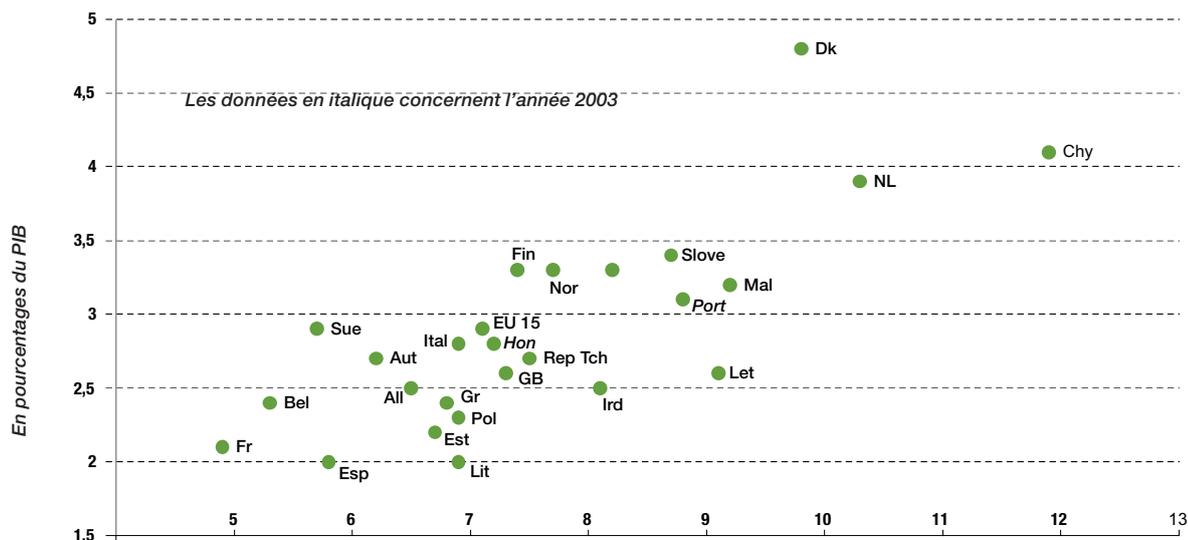
-21%

entre 1999 et 2004 : c'est la diminution de la part de la fiscalité verte dans les prélèvements obligatoires.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Évolution en % de 1999 à 2004
EU25	6,8	6,6	6,5	6,5	6,6	-	-
EU15	7,6	7,1	7,1	7,2	7,2	7,1	-6,6
Belgique	5,5	5,2	5,1	5,0	5,2	5,3	-3,6
Tchéquie	7,6	7,5	7,7	7,3	7,3	7,5	-1,3
Danemark	10,3	9,5	9,6	10,0	9,7	9,8	-4,9
Allemagne	5,5	5,7	6,3	6,4	6,7	6,5	18,2
Estonie	5,0	5,2	6,7	6,2	6,0	6,7	34,0
Irlande	9,4	9,1	7,8	8,1	7,9	8,1	-13,8
Grèce	8,2	6,8	7,7	6,7	6,7	6,8	-17,1
Espagne	6,9	6,4	6,2	6,1	6,1	5,8	-15,9
France	6,2	5,8	5,6	5,9	5,7	4,9	-21,0
Italie	8,2	7,6	7,3	7,0	7,2	6,9	-15,9
Chypre	8,8	8,9	9,6	9,4	11,4	11,9	35,2
Lettonie	7,7	8,1	7,6	8,2	8,8	9,1	18,2
Lituanie	7,1	6,0	6,7	6,8	7,1	6,9	-2,8
Luxembourg	7,3	7,1	7,1	7,1	7,3	8,2	12,3
Hongrie	8,6	7,7	7,2	7,2	7,2	7,2	-16,3
Malte	14,9	13,1	12,1	11,0	10,8	9,2	-38,3
Pays-Bas	9,8	9,7	9,8	9,6	9,9	10,3	5,1
Autriche	5,2	5,6	5,7	6,0	6,2	6,2	19,2
Pologne	5,3	5,6	5,5	6,1	6,6	6,9	30,2
Portugal	9,9	7,9	8,7	9,1	8,8	-	-
Slovénie	5,6	7,9	8,6	8,6	8,7	8,7	55,4
Finlande	7,4	6,6	6,6	6,8	7,2	7,4	0,0
Suède	5,4	5,2	5,5	5,9	5,8	5,7	5,6
Grande-Bretagne	8,6	8,2	7,6	7,7	7,6	7,3	-15,1
Norvège	8,9	7,6	7,1	7,5	7,7	-	-

Poids des recettes fiscales environnementales en 2004

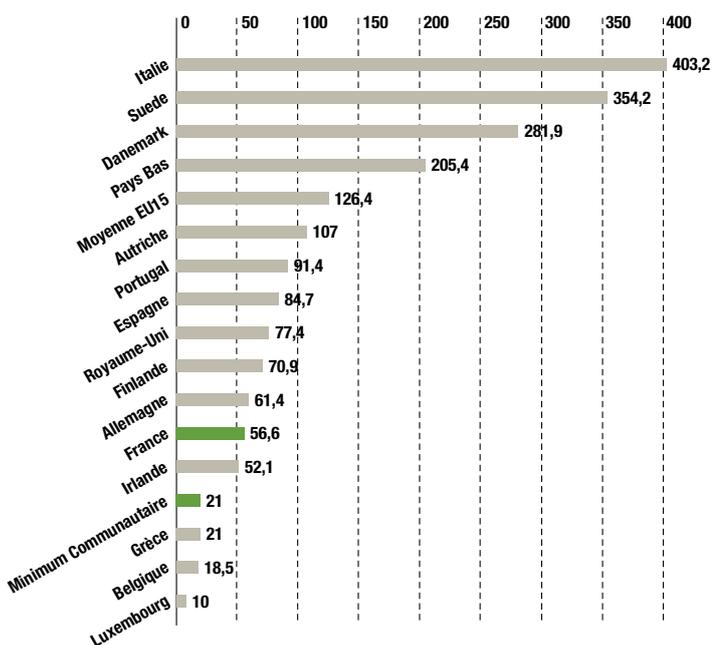
Source Eurostat 2006



En pourcentages des recettes fiscales (charges sociales comprises)

Taxes sur le fioul domestique au 1^{er} janvier 2006 (en €/1 000 l)

Source Eurostat 2006



Le poids des principales taxes vertes appliquées en France

En France, les écotaxes ont rapporté 34 Mds € à l'État en 2005. Ce prélèvement représente 510 € par Français, 1 287 € par an et par ménage, soit l'équivalent de 2,8 % du niveau de vie moyen d'un habitant, ou 4,4 % du revenu moyen disponible par ménage. La TIPP y occupe une place prépondérante, générant près de 4/5 des recettes des taxes vertes.

Selon les dernières estimations des recettes perçues en 2006 (qui figurent dans les bleus budgétaires du projet de loi de finance pour 2007), les variations par rapport à 2005 devraient être relativement faibles. Elles résultent essentiellement de :

> La débudgétisation de la taxe sur les concessionnaires d'autoroute. Ses recettes, estimées à 510 millions en 2006, sont désormais affectées à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France. Cette agence finançant pour partie des infrastructures routières, à hauteur de

indicateurs France

2,1 %

en 2004 : c'est la part de la fiscalité verte dans le PIB.

-25 %

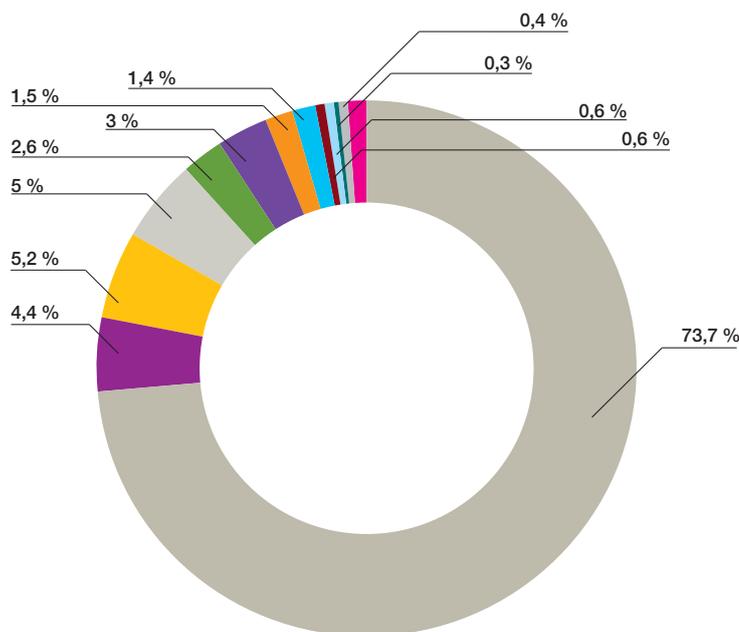
entre 1999 et 2004 : c'est la diminution de la part de la fiscalité verte dans le PIB.

4,9 %

en 2004 : c'est la part de la fiscalité verte dans les prélèvements obligatoires.

Recettes fiscales vertes en 2005

Sources ministère des Finances (annexes du PLF 2007)



30 % minimum, il n'est plus possible de considérer que cette taxe a un caractère environnemental au sens où l'entend Eurostat.

> La disparition des résidus de la vignette automobile payés par les entreprises. Celles-ci étaient soumises à cette taxe jusqu'au 1^{er} décembre 2006. En contrepartie, l'assiette de la taxe sur les véhicules des sociétés a été modifiée. Elle dépend désormais exclusivement des émissions de CO₂ desdits véhicules.

> L'augmentation de la « part de la taxe de l'aviation civile affectée au budget de l'État », qui est une fraction de l'ancienne « taxe de sécurité et de sûreté au profit du budget annexe de l'aviation civile ». Elle correspond à la ligne « taxe de l'aviation civile » dans le tableau.

Les décisions prises en 2006 et 2007 concernant la revalorisation progressive de 10 % du taux de la taxe générale sur les activités polluantes, l'instauration d'une taxe charbon, d'une taxe additionnelle à la taxe d'immatriculation des véhicules, et la réforme de la taxe sur les véhicules des sociétés, ne devraient pas modifier sensiblement la répartition des recettes fiscales vertes présentée ci-contre.

focus

Une taxe est jugée « environnementale » (on parle aussi de taxes « vertes ») lorsque « son assiette est une unité physique qui a un effet avéré et négatif sur l'environnement ». Il en existe 4 catégories :

- **Énergie** : elles comprennent les taxes sur les hydrocarbures, le gaz, le charbon, l'électricité et le CO₂.
- **Transports** : il s'agit des taxes sur les véhicules (achat ou détention), les péages, droits de stationnement, toutes celles qui s'y rapportent, à l'exclusion des taxes sur les carburants, classées dans la catégorie Énergie.
- **Pollution** : ce sont les taxes sur le bruit et les émissions de polluants dans l'air, l'eau, le sol, hormis l'imposition du CO₂, considérée comme taxe énergétique.
- **Ressources naturelles** : elles visent l'eau, les ressources forestières et minières, exception faite des taxes sur l'extraction du gaz et du pétrole.

Seules les taxes dites « positives » (qui ont un effet favorable sur l'environnement) sont ici prises en compte. Les taxes « négatives » telles que la taxe sur les éoliennes maritimes ou la taxe sur les installations hydrauliques ne sont pas étudiées ici.

indicateurs France taxes environnementales

34 Mds
en 2005.

1 287
€/an/ménage.

4,4 %
du revenu moyen/ménage.

Les recettes fiscales vertes (en millions d'euros constants, base 2006)

	1999	2001	2004	2005	estimations révisées 2006 (PLF 2007)	Variation 1999-2006 en %
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	2871,5	25602,2	26109,9	25198,3	26197,0	- 6,7
Taxe de mise en circulation et d'immatriculation des véhicules (cartes grises)	1592,4	1552,5	1357,1	1613,0	1851,0	+ 16,2
Taxes sur l'eau	1921,5	1896,5	1815,3	1773,5	1784,0	- 7,2
Taxes sur l'électricité	2376,6	2438,6	2170,7	1694,9	1707,2	- 28,2
Taxe sur les véhicules de société	597,8	769,9	886,6	875,4	1030,0	+ 72,3
Taxe sur les primes d'assurance automobile	992,4	962,5	969,9	1011,5	993,0	+ 0,1
Taxe sur les concessionnaires d'autoroute	409,2	490,0	510,3	507,6	0	- 100,0
Taxe Générale sur les activités polluantes	485,2	560,1	472,8	463,8 ¹	490,0	+ 1,0
Taxe spéciale sur certains véhicules routiers (essieu)	144,4	247,2	187,9	204,8	220,0	+ 52,4
Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN) et autres taxes intérieures	207,9	167,0	174,1	189,8	200,0 ^{2x}	- 3,8
Taxe sur les véhicules (vignette)	2347,2	614,2	128,6	147,5	0	- 100,0
Part de la taxe de l'aviation civile affectée au budget de l'État	50,0	48,3	123,4	113,9	184,6	+ 269,1
Autres taxes	317,9	1012,1	372,2	384,4	458,3	+ 44,2
Total en millions d'euros	44184,7	41029,4	39315,2	37722,7	38621,7	- 12,6
PIB en milliards d'euros	1553,2	1645,1	1720,0	1739,1	1775,6	+ 14,3
Part des recettes environnementales en % du PIB	2,84	2,49	2,29	2,17	2,18	- 23,5

Sources : INSEE, IFEN et ministère des Finances.

- Les données de l'année 1999 à l'année 2005 sont des recettes effectivement constatées. Les données 1999 sont fournies par l'IFEN, les suivantes sont tirées des « rapports sur les prélèvements obligatoires » annexés aux projets de lois de finance.
- Les données pour 2006 correspondent aux dernières estimations réalisées par le ministère des Finances à la fin de l'exercice budgétaire de l'année 2006, qui figurent dans le PLF pour 2007 (ce sont les « estimations révisées » par rapport aux estimations de la loi de finances initiale).

1. Le chiffre de l'année 2005 correspond aux « estimations révisées des recettes perçues en 2005 qui figurent dans le PLF pour 2006.
2. Dont TICGN égale à 194 M €.

contact GAËL CALLONNEC - gael.callonnet@ademe.fr

Économiste - Service Observation, économie et évaluation



Cette lettre est diffusée gratuitement par voie électronique. Pour vous abonner, merci d'envoyer un mail à strategie.etudes@ademe.fr

ADEME & Vous - BP 90406 - 49004 Angers Cedex 01 • **Directeur de la publication** : François Moisan • **Rédacteur en chef** : Matthieu Orphelin • **Rédactrice en chef adjointe** : Anne Chêne-Pezot (anne.chene@ademe.fr) • **Conception-réalisation** : SPÉCIFIQUE - www.specifique.com • **Relations presse** : h&b Communication - n.chapelin@hbcommunication.fr